

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Hôpital Privé de la Baie

Institut de formation d'Aide Soignants

Michèle GUILLOU

Avranches

NDA : 28 50 01502 50



Projet Pédagogique

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

**Institut de Formation
D'aides-Soignants
Michèle GUILLOU
AVRANCHES**

Promotion 2022/2023

Enr/IFAS/006 30/08/2022 Version n°16

Hôpital Privé de la Baie
1 avenue du Quesnoy – 50300 -AVRANCHES

Téléphone : Secrétariat 02.33.68.62.52
Mail : ecoleas@vivalto-sante.com

SOMMAIRE

1.	ET SI ON EN PARLAIT.....	- 2 -
a.	Qui participent à ce projet ?.....	- 2 -
2.	QUELLES SONT NOS VALEURS ?	- 3 -
a.	Les valeurs :	- 3 -
•	Le respect	- 3 -
•	L'écoute	- 3 -
•	L'honnêteté	- 3 -
•	La responsabilité.....	- 3 -
•	La réflexivité.....	- 4 -
•	L'implication	- 4 -
•	La solidarité.....	- 4 -
b.	Les concepts :	- 4 -
•	Conception de l'élève en formation.....	- 4 -
•	Conception du soignant	- 5 -
•	Conception du prendre soin.....	- 5 -
3.	DES APPRENTISSAGES AU SERVICE DES COMPETENCES	- 5 -
4.	LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN PLACE A L'IFAS Michèle GUILLOU	- 6 -
a.	La formation théorique et pratique	- 6 -
b.	La formation en milieu professionnel	- 8 -
5.	COMMENT VOUS ACCOMPAGNER ?	- 9 -
6.	STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS.....	- 10 -
7.	ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	- 10 -
8.	LA QUALITE DE VIE EN FORMATION.....	- 11 -
9.	LES ÉVALUATIONS	- 11 -
a.	Conception de l'évaluation.....	- 11 -
b.	Évaluation des compétences en stage	- 11 -
c.	Évaluation des modules	- 12 -
10.	LA CERTIFICATION	- 12 -
11.	POUR CONCLURE.....	- 12 -

1. ET SI ON EN PARLAIT...

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail collectif de l'équipe. Il constitue un cadre de référence pour l'apprenant, les cadres formateurs, les intervenants et les tuteurs potentiels. Il doit donc proposer et préciser les conditions indispensables pour préparer à l'acquisition de nouvelles compétences ou au renforcement de celles déjà acquises, en conformité avec la législation en vigueur, le référentiel d'activité, le référentiel de compétence et le référentiel de formation des Aides-Soignants.

Le projet pédagogique se situe au cœur de trois attentes indissociables :

- Celle de l'apprenant qui s'engage à être acteur de sa formation,
- Celle de l'équipe pédagogique qui s'engage à assurer un accompagnement, un suivi des acquisitions individuelles et un suivi de l'évolution de chaque apprenant,
- Celle de l'établissement qui s'engage à la mise à disposition des conditions pédagogiques adaptées à une formation de qualité.

Notre conception de la pédagogie est la suivante :

- Les formateurs ne sont pas les uniques possesseurs de la connaissance.
- Les élèves apprennent autant en cours que lors des stages, être acteur c'est de se donner les moyens de se questionner et d'apprendre sur ces 2 temps.
- L'accompagnement pédagogique contribue à l'acquisition, au développement et à l'appropriation des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir agir spécifiques à l'exercice de la profession d'aide-soignant.
- L'alternance favorise le transfert de ces acquisitions au service des personnes soignées et de leur entourage, avec les professionnels en stage.
- Les apprentissages facilitent la construction de l'identité professionnelle des élèves.

a. Qui participent à ce projet ?

Sont acteurs directs du projet pédagogique les professionnels suivants :

- Le Directeur Général de l'Hôpital Privé de la Baie
- Le Directeur de l'IFAS
- L'équipe pédagogique de l'IFAS
- Les intervenants formateurs à titre d'experts

En relation avec :

- Les organismes de tutelle (Conseil régional, la Direction de l'Education et des Formations Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Normandie, Agence Régionale de la Santé),
- Les prestataires de services (Elis, Sodexo, Elior, Transition pro Normandie, ANFH, Pôle emploi...),
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant les stagiaires,
- Les professionnels intervenant auprès des élèves.

2. QUELLES SONT NOS VALEURS ?

Elaborer des normes de qualité de soins ne peut s'envisager sans préalablement cerner les valeurs qui sous-tendent la philosophie pédagogique.

Le projet pédagogique repose sur des valeurs partagées en équipe. Il intègre aussi celles de l'Hôpital Privé de la Baie et du groupe Vivalto-Santé.

L'équipe pédagogique a pour objectif prioritaire de former des élèves à être :

- Des aides-soignants empreints de valeurs humaines et professionnelles ;
- Des aides-soignants, confiants et fiables dans leur exercice professionnel, capables de soigner les personnes de façon adaptée et en toute sécurité pour le patient et pour eux-mêmes ;
- Des aides-soignants ayant appris à se former et à gérer la nouveauté pour s'adapter aux évolutions du métier.

Pour cela, l'IFAS s'appuie sur les valeurs et les concepts suivants :

a. Les valeurs :

- **Le respect**

« Attitude, comportement, qui vise à traiter autrui avec égard »

- Respect des personnes : de soi, de l'autre, des patients, des familles, des personnels et élèves rencontrés à l'IFAS et sur tous les lieux de formation ;
- Respect et acceptation des différences (accepter l'autre comme il est, sans jugement) ;
- Respect des institutions ;
- Respect des règles inhérentes à la profession, des procédures, des décisions collectives, des locaux et des matériels ;

Le respect de l'expression des élèves est porté par les délégués de promotion élus ;

La valeur respect sous-tend l'authenticité, la solidarité, l'esprit d'équipe et la reconnaissance de l'apprenant comme un être unique dans sa dimension psychologique et sociologique.

- **L'écoute**

Écouter c'est recevoir la parole et la pensée d'un autre. Pour cela il faut se mettre dans une disposition mentale et physique de réception. Écouter, ce n'est pas seulement entendre, c'est prendre du temps pour l'autre...

- **L'honnêteté**

Est honnête, celui qui se conforme à l'honneur et à la loi morale, qui témoigne de franchise et d'honnêteté, ne tente ni fraude ni falsification. Est honnête, celui qui se questionne et reconnaît ses erreurs.

- **La responsabilité**

« C'est le principe selon lequel chacun doit répondre des conséquences de ses actes ou de n'avoir rien fait. » (Claude BOISSIER RAMBAUD – Georges HOLLEAUX)

Être responsable c'est aussi la mise en œuvre de la conscience, de la liberté, de la volonté. Autrement dit, c'est la faculté de porter un jugement sur ses propres actes. La conscience n'est pas une faculté toute donnée, c'est une capacité « qui s'apprend », qui s'éduque, chacun doit la fortifier.

- **La réflexivité**

La réflexivité est au cœur de la démarche d'apprentissage. Elle s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la pratique. Elle permet une prise de recul et une conscientisation de celle-ci. Elle s'appuie sur des situations spécifiques vécues. (...) (VERMERCH. P : L'Entretien d'explicitation en formation continue et initiale, Paris, ESF, 1994 et Schön. D : le Praticien réflexif, 1983, USA)

La réflexivité est guidée par le formateur ou le tuteur de stage qui permet le « feed back » sans émettre de jugement.

Ce temps de formation permet à l'élève d'explorer ses ressources et de construire ses compétences.

Ces temps pédagogiques sont formalisés régulièrement. Ils peuvent se décliner selon deux axes :

- Interroger le sens de l'action (le pourquoi ?) à partir d'une analyse de situation,
- Interroger la spécificité de l'action (le quoi ? le comment ?) dans un entretien d'explicitation.

Hormis les temps d'analyse de pratique, la réflexivité se vit dans les temps de suivi pédagogique et de suivi de stage.

- **L'implication**

C'est l'action de se sentir concerné, de s'engager et de tout mettre en œuvre pour réussir sa formation afin de devenir un professionnel capable et responsable. S'impliquer c'est aussi travailler en équipe, tant au sein de l'institut de formation, que dans les secteurs d'activité de soins.

Cette notion implique du dynamisme, du professionnalisme, de prendre du plaisir, la finalité étant d'optimiser la qualité de vie en formation.

- **La solidarité**

Synonyme de partage, relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle et d'entraide. Cela suppose une camaraderie, une cohésion de groupe et un esprit d'équipe.

b. Les concepts :

- **Conception de l'élève en formation**

C'est un individu avec des connaissances et une histoire personnelle qui est dans un processus d'apprentissage.

Par son implication, il est en recherche et en construction de son identité professionnelle.

- Il est acteur de sa formation, c'est-à-dire qu'il met en œuvre les moyens utiles à sa progression et à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.
- Il est capable d'initiatives et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable
- Il prend conscience de ses manques et sollicite l'accompagnement individuel.
- Il potentialise sa formation et celle de ses pairs par une participation active et respectueuse des autres, tant à l'IFAS qu'en stage.
- Il est ouvert aux connaissances nouvelles, aux nouvelles technologies, aux idées différentes des siennes, à l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements.

- **Conception du soignant**

C'est un professionnel qui s'engage à :

- Mettre en œuvre des soins de qualité, adaptés aux personnes grâce à son savoir, son savoir-faire, son savoir-être et son savoir agir ;
- Accompagner les personnes soignées dans leur projet de vie, dans le respect de leurs croyances, de leurs valeurs et de leurs habitudes ;
- Développer une réflexion personnelle et professionnelle sur les propositions de soins faites aux patients et de partager cette réflexion avec l'équipe pluridisciplinaire. Il participe ainsi à la démarche de soins ;
- Garantir la sécurité et l'efficacité des soins qu'il donne ;
- Interroger sa pratique, se remettre en question et évoluer dans son exercice professionnel.

- **Conception du prendre soin**

« Le soin, c'est l'attention particulière portée par le soignant à une personne ou à ses proches en vue de leur venir en aide dans la situation qui est la leur. Il comprend tout ce que les soignants font, dans les limites de leurs compétences, pour prendre soin de la personne afin de contribuer à son bien-être quel que soit son état ». (Source : Hesbeen Walter « prendre soin à l'hôpital »)

Le soin n'a de sens que si la personne soignée en est l'acteur privilégié, si ses choix sont écoutés et respectés.

3. DES APPRENTISSAGES AU SERVICE DES COMPETENCES

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 11 compétences du Diplôme Aide-Soignant.

« La compétence est un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations ». (TARDIF J., L'évaluation des compétences, Montréal ; Chenelière éducation, 2006)

Elle se développe tout au long de la vie professionnelle. C'est un processus réflexif, dynamique, propre à chaque élève.

L'élève aide-soignant construit ses compétences progressivement sur l'année de formation, tant à l'IFAS qu'en milieu professionnel lors des différents stages.

Au terme de votre formation, vous devez être capable de :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement et le réajuster si nécessaire.
- Identifier les situations à risque et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements.
- Établir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- Informer et former les pairs
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel.

- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement et lien avec les locaux et le matériel.
- Rechercher, traiter et transmettre les données pertinentes
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

(Référentiel de compétence aide-soignant, arrêté du 10 juin 2021)

4. LES MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN PLACE A L'IFAS

Michèle GUILLOU

Afin d'acquérir ces compétences, l'équipe pédagogique met à disposition les outils suivants au cœur d'une formation en alternance :

a. La formation théorique et pratique

L'enseignement théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API), des travaux personnels guidés (TPG) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés (article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021)

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 h ou 22 semaines de 35 h (7h par jour)

Pour les élèves en formation partielle et/ou allègement de modules l'organisation est la suivante :

Diplômes	Modules à valider	Compétences à valider
Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »	3,4,5	3,4,5
Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »	3,4,5,8,9,10	3,4,5,8,9,10,11
DE Ambulancier	Tous sauf le 5	
Titre professionnel d'assistante de vie aux familles	Tous mais allègement enseignement	Toutes
Titre professionnel d'agent de service médico-social	Tous sauf le 8 Allègement enseignement	Toutes sauf la 8
DEAES 2021	1,2,3,4,7,8	1,2,3,4,7,8,9
DEAES 2016	1,2,3,4,5,7,8,10	1,2,3,4,5,8,9

Cf. planning de l'année (annexe 1)

Les horaires sont : 8h30-11h30 et 12h30-16h30.

Pour information, 21 h de cours seront réparties quotidiennement sur l'année pour réaliser 770h.

Pour les élèves en formations partielle, il est possible d'assister à certaines séquences pédagogiques non prévues dans leur parcours de formation, à la condition d'en faire une demande écrite argumentée auprès du formateur référent dans la limite de 35h par an (en privilégiant le distanciel).

À la demande de certains intervenants, les horaires peuvent être modifiés.

Les séquences de formation ont lieu en promotion entière ou en groupe pour les cours magistraux, les travaux pratiques et les travaux dirigés. L'équipe pédagogique utilise, autant que faire se peut, des méthodes participatives et réflexives.

L'enseignement comprend :

- Des cours magistraux dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (professionnels de santé, associations, organisme de formation...). Ils constituent une base de savoirs théoriques à enrichir sur les différents lieux de stage auprès des personnes soignées.
- Des travaux dirigés (Exploitations de stage, études de situation, travaux de groupe, réalisation d'une animation auprès de personnes âgées) qui favorisent l'échange et le partage d'expérience entre les élèves. Ils permettent de s'inscrire dans une démarche de travail en équipe et favorisent la construction d'une identité professionnelle d'aide-soignant.
- Des séances d'apprentissages pratiques et gestuels : ces séances permettent d'acquérir et de développer un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et un savoir agir ; elles ont lieu en chambre de simulation haute-fidélité.
- Les Travaux Pratiques sont préparés, encadrés et animés par les formateurs, des professionnels de santé ou des formateurs d'organismes agréés.
- Les Travaux Personnels Guidés (TPG) dont l'objectif est d'accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Ils contiennent :

- Un accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé.
- Un guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs.
- Un apport de méthodes concernant l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information.

b. La formation en milieu professionnel

Elle comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel.

Elles peuvent être « effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées »

Le planning de stage est construit en fonction du projet individuel de l'élève, des priorités et des obligations pédagogiques, tout en essayant de tenir compte du lieu d'habitation et des vœux de stage des élèves.

La formation complète comporte 4 stages (3 de 5 semaines et 1 de 7 semaines), soit 22 semaines, dans des structures sanitaires et sociales variées (Cf. recueil de textes) ;

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

L'élève possède un Portfolio Stage-élève-IFAS. Il s'engage à le tenir à jour et de le soumettre aux encadrants en stage.

La formation partielle est organisée selon les modalités suivantes :

Diplômes	Semaines de stage à réaliser
Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »	10 semaines
Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »	14 semaines
DE Ambulancier	17 semaines
Titre professionnel d'assistante de vie aux familles	17 semaines
Titre professionnel d'agent de service médico-social	17 semaines
DEAES 2021	12 semaines
DEAES 2016	12 semaines

5. COMMENT VOUS ACCOMPAGNER ?

La volonté première de l'équipe est de vous accompagner tout au long de l'année individuellement et/ou collectivement. Pour cela nous nous engageons à être à l'écoute, disponibles et toujours soucieux de vous proposer des conseils et axes d'amélioration personnalisés pour vous guider.

Le suivi pédagogique permet aux élèves de s'exprimer, d'évoluer dans le groupe, de pointer leurs capacités acquises et celles à travailler ou à développer.

Chaque formateur est responsable du suivi pédagogique d'un groupe d'élèves, il est l'interlocuteur privilégié.

Chaque élève possède un dossier de suivi pédagogique renseigné par lui-même.

Dans le cadre du suivi pédagogique individuel (7 h) l'équipe pédagogique propose :

Des rendez-vous de suivi pédagogique avec le formateur référent peuvent être programmés soit à la demande de l'élève, soit à la demande de l'équipe et/ou du directeur de l'IFAS.

Un rendez-vous obligatoire sera programmé par le formateur référent avant fin décembre 2022.

Les entretiens doivent être préparés par l'élève à l'écrit, sur le dossier de suivi pédagogique. L'équipe attend une implication pour préparer et participer à ces entretiens.

- Le suivi Pédagogique

Dans le cadre du suivi pédagogique collectif l'équipe pédagogique propose :

- Un temps de préparation lors des départs en stage avec la présentation des objectifs institutionnels ;
- Un temps d'échange à chaque retour de stage, en demi, tiers ou promotion complète en présence d'un formateur ;
- Des temps de renforcements sur les apports théoriques ou sur les difficultés rencontrées lors des évaluations théoriques à la demande des élèves ;
- Un accompagnement Pédagogique Individualisé (API) est programmé à raison de 35 h dans les 3 premiers mois de la formation :
 - Accompagnement avec épreuve formative d'analyse de situation
 - Travail écriture /lecture/arithmétique
 - Travail sur les relations humaines
 - Accompagnement à l'utilisation de l'outils informatique
 - Accompagnement au projet professionnel...

6. STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

Même si les ruptures de formation restent rares nous avons effectué une analyse à priori découlant de l'expérience antérieure qui nous a permis d'identifier des causes de ruptures de formation hors cause de santé les plus fréquentes.

- Problème financier
- Difficulté d'organisation (permis de conduire...)
- Difficulté en lien avec le vécu antérieur du système scolaire
- Représentation de la santé et de la profession

Afin de prévenir ces causes nous avons mis en place des actions d'accompagnements :

- Accompagnement sur le financement de la formation, orientation vers des organismes sociaux
- Organisation des stages au plus proche du lieu d'habitation, favoriser le co-voiturage
- Travail sur les représentations du monde de la santé, de la santé mentale et du handicap en collaboration avec les professionnels de terrain.
- Travail réflexif et de représentation sur le métier et le rôle de l'aide-soignant dans le prendre soin.

7. ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves sont prévenus en début de formation qu'il est nécessaire d'anticiper la demande auprès d'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au minimum 2 mois avant l'épreuve.

Le cas échéant, l'IFAS mets en place tel que défini par le médecin désigné par la CDAPH :

- Les conditions d'accessibilité aux locaux, adaptées à la personne
- Le matériel, l'aide technique et/ou humaine, nécessaires à la personne
- Le temps majoré

Au sein de l'IFAS il existe un référent handicap, il est à l'écoute de vos besoins et vous apporte toute l'aide nécessaire pour que vous puissiez suivre votre formation et accéder aux examens dans les meilleures conditions.

8. LA QUALITE DE VIE EN FORMATION

Section compétente aux conditions de vie au sein de l'institut

- L'hôpital privé de la baie fait bénéficier aux élèves de l'IFAS des tarifs préférentiels réservés aux salariés de l'établissement pour les repas au self et à la cafétéria.
- Les tenues professionnelles sont fournies aux élèves sur leurs lieux de stage.

9. LES ÉVALUATIONS

a. Conception de l'évaluation

Elle permet de faire le bilan des acquis, en mesurant l'écart entre les objectifs fixés par les formateurs et les objectifs atteints.

Elle permet la valorisation des acquisitions, de l'évolution et le repérage des manques.

L'élève en formation doit développer ses capacités d'auto-évaluation par l'analyse de sa pratique professionnelle.

L'évaluation n'est pas un jugement de valeur de l'individu mais une mesure du chemin parcouru par l'individu en formation.

b. Évaluation des compétences en stage

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire.

Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation.

En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

Pour valider un stage, l'apprenant doit avoir effectué au moins 80% de la durée prévue. La validation des compétences en stages sera effective, si le taux d'absence n'excède pas 10 % de la durée totale prévues en stages (cf. Art.77 de l'arrêté du 21 avril 2007).

Conformément à l'art.9, à l'issue de la formation la moyenne pour chaque compétence est réalisée. En cas de non validation un stage de rattrapage sera proposé avec évaluation des compétences de l'ensemble du ou des blocs concernés.

c. Évaluation des modules

En fonction des modules, l'évaluation portera sur de l'analyse de situation à l'écrit, à l'oral ou en simulation de situation. Elle pourra être réalisée de façon individuelle ou collective. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Conformément à l'art.9, en cas de non validation à une épreuve normative, une épreuve de rattrapage est proposée selon des modalités identiques à l'épreuve initiale.

1 - Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Semaine 20 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Semaine 50 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Semaine 11 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Semaine 22 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Semaine 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Semaine 22 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

10. LA CERTIFICATION

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences », à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

11. POUR CONCLURE...

L'équipe pédagogique s'inscrit dans ce projet pédagogique et souhaite le faire vivre avec tous les acteurs de formation dans un esprit de bienveillance mutuelle : les élèves, les apprentis, les intervenants et les professionnels de santé...

« Être compétent, c'est non seulement être capable de faire ou d'agir, mais aussi pouvoir analyser et expliquer sa façon de faire ou d'agir. » (Guy Le Boterf - 2002)

Et

« Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage » -(SOCRATE)

Nous vous souhaitons de vous réaliser et de vous épanouir lors de cette formation.